



METALEM

MANUFACTURE SUISSE DE CADRANS

RAPPORT DE DUE DILIGENCE

Metalem a mis en place un système structuré de gestion du devoir de diligence, basé sur les cinq étapes décrites dans le guide de l'OCDE : mise en place d'un système de gestion, identification des risques, gestion des risques, audit, et reporting. Ce dispositif repose sur des éléments complémentaires conçus pour évaluer et gérer les risques.

Cette démarche fait l'objet d'audits réguliers dans le cadre du programme RJC CoP. Pour les métaux précieux, l'entreprise collabore exclusivement avec un nombre restreint de fournisseurs suisses certifiés RJC CoP, CoC et/ou LBMA, avec lesquels elle entretient des relations commerciales de confiance établies sur le long terme. Concernant les pierres précieuses, l'approvisionnement se fait auprès de partenaires de longue date également basés en Suisse, tous certifiés RJC CoP.

L'évaluation des risques s'appuie principalement sur un processus KYC (Know Your Customer) complété par l'analyse d'informations publiques, garantissant un contrôle rigoureux tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Grâce aux informations collectées, nous n'avons pas identifié de signal d'alerte dans notre chaîne d'approvisionnement.

Or :

100% de notre or fin est fourni par nos raffineurs agréés, ils nous fournissent les documents et certificats RJC COC à chaque livraison.

Nous sommes entièrement conformes à la Politique d'approvisionnement en or.

Diamants :

100% de nos diamants achetés, ou confié par nos clients, proviennent de fournisseurs certifiés RJC COP, intégrant en particulier les principes du processus de Kimberley.

Notre politique est de ne ni acheter ni vendre de diamants synthétiques.

Tous les diamants vendus aux clients sont naturels.

Resp. RJC / COC

Direction Metalem SA

Le Locle, le 26 août 2024